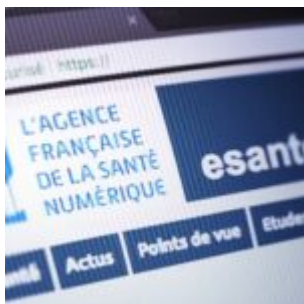


Professionnels de santé : de nouveaux services en ligne



© 2019 Les Echos Publishing

La carte CPS est une carte d'identité professionnelle électronique dédiée aux secteurs de la santé et du médico-social. Elle contient les données d'identification du praticien : identité (n° d'identification, nom patronymique, nom d'exercice...), profession, spécialité, identification du mode et du lieu d'exercice.

Depuis 2017, les professionnels de santé peuvent accéder au e-services « Cartes & Certificats », pour commander leur carte sans passer par leur caisse d'assurance maladie. De nouveaux services ont depuis été ajoutés. Les praticiens peuvent, en effet, désormais commander des CPE nominatives pour leurs employés, qui leur permettent d'accéder à des services sécurisés comme la CDR (Consultation des DRoits en ligne). Ils peuvent également demander le renvoi des codes oubliés pour les cartes des employés, déclarer leur perte, vol ou dysfonctionnement, ou demander la résiliation des cartes d'employés dont le professionnel de santé n'a plus l'utilité.

Pour accéder aux e-services :

<https://tops.eservices.esante.gouv.fr/>

© 2019 Les Echos Publishing